ESTIMATES

NAFTA Secretariat, Canadian Section

2005-2006
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of:

Part I – The Government Expense Plan provides an overview of federal spending and summarizes the key elements of the Main Estimates.

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail over a three-year period on an organisation's main priorities by strategic outcome(s), program activity(s) and planned/expected results, including links to related resource requirements. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are usually tabled on or before March 31 and referred to committees, which may then report to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of results achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2006-III-94
ISBN 0-660-62772-8

105-04073/

NAFTA Secretariat
Secrétariat de l'ALÉNA
Secretariado del TLCAN

2005-2006
Estimates

Report on Plans and Priorities

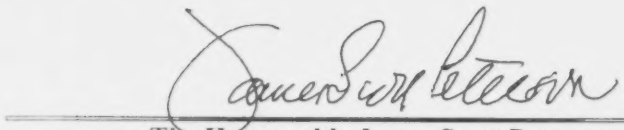

The Honourable James Scott Peterson
Minister of International Trade

TABLE OF CONTENTS

SECTION 1: OVERVIEW

1.1. MESSAGE OF THE MINISTER....1
1.2. DEPARTMENTAL OVERVIEW....2
1.2.1 REASON FOR EXISTENCE....2
1.2.2 MANDATE....2
1.2.3 FINANCIAL RESOURCES....3
1.2.4 HUMAN RESOURCES....3
1.3 DEPARTMENTAL PLANS AND PRIORITIES....4
1.3.1 OPERATING ENVIRONMENT....6
1.3.2 INTERNAL AND EXTERNAL FACTORS....6

SECTION 2: ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES BY STRATEGIC OUTCOME

2.1 STRATEGIC OUTCOME....7
2.2 PROGRAM ACTIVITIES....7
2.2.1 ADMINISTRATION OF INTERNATIONAL TRADE DISPUTE SETTLEMENT MECHANISMS....7
2.2.1.1 IMPROVED SUPPORT TO PANELS AND COMMITTEES....8
2.2.1.2 UNBIASED AND EQUITABLE ADMINISTRATIVE PROCESS....8
2.2.1.3 OPENNESS AND ACCOUNTABILITY....8
2.2.1.4 INCREASED NATIONAL AND INTERNATIONAL COLLABORATION....9
2.3 WHAT THE PRIORITIES MEAN FOR CANADIANS....10
2.4 PERFORMANCE MEASUREMENT STRATEGY....10
2.5 KEY PROGRAM....11

SECTION 3: SUPPLEMENTARY INFORMATION

3.1 MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT....13
3.2 ORGANIZATIONAL INFORMATION....14
3.2.1 OVERVIEW....14
3.2.2 RESULTS CHAIN BY STRATEGIC OUTCOME....15
3.2.3 INTRODUCTION....16
3.2.5 RESPONSIBILITY CHART....17
3.3 FINANCIAL TABLES....18
TABLE 1: DEPARTMENTAL PLANNED SPENDING AND FULL TIME EQUIVALENTS....18
TABLE 2: PROGRAM BY ACTIVITY....19
TABLE 3: VOTED AND STATUTORY ITEMS LISTED IN MAIN ESTIMATES....19

TABLE 4: NET COST OF DEPARTMENT FOR THE ESTIMATES YEAR 20

TABLE 5: SUMMARY OF CAPITAL SPENDING BY PROGRAM ACTIVITY 20

TABLE 6: SOURCES OF NON-RESPENDABLE REVENUE 20

TABLE 7: RESOURCE REQUIREMENT BY BRANCH OR SECTOR 21

SECTION 4: OTHER ITEMS OF INTEREST

4.1 CORPORATE SERVICES 22
4.1.1 OPERATIONAL EFFICIENCY AND EFFECTIVENESS 22
4.1.2 HIGHEST QUALITY OF SERVICE 22

ANNEX A – GUIDING PRINCIPLES 24

ANNEX B – OVERVIEW OF THE NAFTA DISPUTE SETTLEMENT PROVISIONS 25

ANNEX C – HOW TO CONTACT US 29

SECTION 1: OVERVIEW

1.1 MESSAGE OF THE MINISTER

Last year marked an important milestone in North America. It was the 10th anniversary of the coming into effect of the North American Free Trade Agreement (NAFTA), the world's largest free trade area, with a combined GDP of roughly one third of the global total.

There is no doubt in my mind that the NAFTA has been successful for Canada in offering an effective and efficient tool for further enhancing our trade and economic relations with the United States and Mexico. Canada's trade in goods and services with its NAFTA partners nearly doubled since 1994 and reached $659 billion in 2003.

It is clear that, in the foreseeable future, Canada's economic prosperity will continue to be significantly defined by its success in an increasingly integrated North American market. In this regard, we will continue to identify remaining impediments to trade and investment, and work to eliminate them through the NAFTA.

It is also crucial that we protect the integrity of the NAFTA by ensuring the effective operation of the NAFTA dispute settlement provisions. It is in the three NAFTA countries' best interest to make certain that the NAFTA dispute settlement processes continue to provide an effective means to resolve any trade dispute that may arise in such a large trading relationship. It is equally important that the NAFTA Secretariat, which administers these mechanisms, operates in an efficient manner.

In this context, in 2005-2006, the NAFTA Secretariat, Canadian Section, will focus on increased research support to panels and committees, as well as on information management capacity building and enhanced Internet-based tools for sharing information. These steps will allow it to continue to offer services of increasing quality in the management of international trade dispute settlement in years to come.

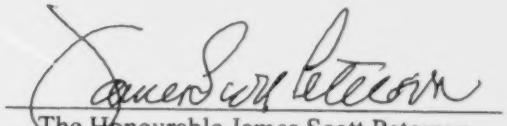

The Honourable James Scott Peterson
Minister of International Trade

1.2 DEPARTMENTAL OVERVIEW

1.2.1 Reason for Existence

The Canadian Section of the NAFTA Secretariat has one primary objective: to maintain a high level of impartial and independent service in the administration of the dispute settlement provisions of the North American Free Trade Agreement, pursuant to Article 2002, in order to help preserve the benefits of free trade for all Stakeholders.

1.2.2 Mandate

The mandate of the Secretariat is set out in Article 2002.3 of the NAFTA and reads:

The Secretariat shall:

(a) provide assistance to the Commission;

(b) provide administrative assistance to:

(i) panels and committees established under Chapter Nineteen (Review and Dispute Settlement in Antidumping and Countervailing Duty Matters), in accordance with the procedures established pursuant to Article 1908; and

(ii) panels established under this Chapter, in accordance with procedures established pursuant to Article 2012; and

(c) as the Commission may direct:

(i) support the work of other committees and groups established under this Agreement; and

(ii) otherwise facilitate the operation of this Agreement.

In 1997 and then again in 2002, the Canadian Section's mandate was expanded to include the administration of the dispute settlement processes under the following trade agreements:

- the Canada-Israel Free Trade Agreement (CIFTA);
- the Canada-Chile Free Trade Agreement (CCFTA); and
- the Canada-Costa Rica Free Trade Agreement (CCRFTA).

Legislation governing the work of the Canadian Section is as follows:

- *the North American Free Trade Agreement Implementation Act;*
- *the Special Imports Measures Act;*
- *the Canada-Israel Free Trade Agreement Implementation Act;*
- *the Canada-Chile Free Trade Agreement Implementation Act; and*
- *the Canada-Costa Rica Free Trade Agreement Implementation Act.*

1.2.3 Financial Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
$2,956,000	$2,956,000	$2,956,000

1.2.4 Human Resources

2005-2006	2006-2007	2007-2008
14 FTEs	14 FTEs	14 FTEs

1.3 DEPARTMENTAL PLANS AND PRIORITIES

The NAFTA Secretariat, Canadian Section, has one business line and therefore, a single strategic outcome to achieve, as shown in Table 1. Priorities associated with this program are described in details in Section 2.

Table 1: Departmental Priorities

Strategic Outcome						
A highly efficient, impartial and rules-based international trade dispute resolution process that benefits Canadian exporters to NAFTA countries, as well as NAFTA country exporters doing business in Canada						
Program Activity						
Administration of international trade dispute settlement mechanisms						
		Planned Spending[1] ($ thousands)				
Priorities (Consolidated)[1]	**Type**	**2005-2006**	**2006-2007**	**2007-2008**	**Expected Results**	**Performance Indicators[2]**
Improved Support to Panels and Committees	Ongoing	650	650	650	Improved support to panels and committees. Timely, accessible and responsive administrative processes.	At least 80% of our clients indicating that they were at least fully satisfied with the procedural advice and the relevance, timeliness and quality of information provided to them.
Unbiased and Equitable Administrative Process	Ongoing	599	599	599	Unbiased and equitable administrative process that ensures the integrity of the NAFTA trade dispute resolution process.	At least 80% of clients indicating that they are fully satisfied that the NAFTA Secretariat, Canadian Section, administered the dispute settlement provisions in a manner which ensured an unbiased and equitable administrative process.
Openness and accountability	Ongoing	122	122	122	Corporate culture that ensures transparency in management processes.	At least 80% of clients indicating that they are at least fully satisfied with the policies, systems and procedures and that they are relevant, accurate and responsive.

Table 1: Departmental Priorities (continued)

Priorities (Consolidated)[1]	Type	Planned Spending[1] ($ thousands) 2005-2006	2006-2007	2007-2008	Expected Results	Performance Indicators[2]
Increased national and international collaboration	Ongoing	66	66	66	Increased national and international collaboration.	Participation in, and influence on, national and international joint initiatives in the trade dispute administration areas.
Operational efficiency and effectiveness	Ongoing	736	736	736	Improved management practices and continuous learning	At least 80% of the clients indicating that they are fully satisfied that the NAFTA Secretariat, Canadian Section, administered the dispute settlement provisions in a manner that ensured unbiased administrative processes, equity, security and fairness. Internal Audit exercise and regular updates at management meetings.
Highest Quality of Service	Ongoing	783	783	783	Maintenance of the highest quality of administration to all dispute settlement proceedings.	At least 80% or more of the clients indicating that they are at least fully satisfied with the technical and logistical support provided to them, including scheduling of panel hearings, conference calls, panel meetings. Internal Audit exercise and regular updates at management meetings.
Total Planned Spending		**2,956**	**2,956**	**2,956**		
Full Time Equivalents		**14**	**14**	**14**		

1- **Includes Corporate Services**
2- **See Section 2-4 – Performance Measurement Strategy**

1.3.1 OPERATING ENVIRONMENT

The NAFTA Secretariat comprises the Canadian, the United States and the Mexican national sections. Each national section maintains a court-like registry relating to panel and committee proceedings. The involved national sections provide joint administration of panel and committee proceedings and share equally all expenses related to such proceedings. As a result, the national sections have harmonized their registry operations, accounting practices and records management. Additionally, the three national sections have jointly developed and are currently administering the Integrated Registry Information System and the NAFTA Trilateral Web site. In light of this, the Canadian Section's relationship with its counterpart sections in the United States and Mexico is fundamental to its effective performance.

As well, the Canadian Section has an obligation to remain independent of the Government of Canada while still contributing to the achievement of key government management priorities such as Government on-Line (GoL), effective communication with the public, Public Service recruitment and retention, employment equity, and Modern Comptrollership. Applying each initiative requires constant vigilance so that the Canadian Section of the Secretariat continues to be perceived as impartial and operating at arm's length from the government.

1.3.2 INTERNAL AND EXTERNAL FACTORS

As a specialized small agency, the Secretariat constantly faces the risk of losing key employees as few lateral career opportunities exist and as a range of tasks are to be performed by a small number of people. Therefore, constant interaction and leadership is required to make certain that the Secretariat employees acquire new skills while at the same time ensuring that all employees maintain a strong sense of realization and usefulness to the Secretariat. In short, job satisfaction facilitates retention of human resources.

By operating in a tri-national, trilingual, multicultural environment, new initiatives require extensive consultation and negotiation amongst the national sections of the Secretariat before they can be implemented.

SECTION 2: ANALYSIS OF PROGRAM ACTIVITIES BY STRATEGIC OUTCOME

2.1 Strategic Outcome

The NAFTA Secretariat, Canadian Section has a single strategic outcome, which is:

> A highly efficient, impartial and rules-based international trade dispute resolution process that benefits Canadian exporters to NAFTA countries, as well as NAFTA country exporters doing business in Canada.

2.2 Program Activities

2.2.1 Administration of International Trade Dispute Settlement Mechanisms

Financial Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
$2,972,000	$2,956,000	$2,956,000

Human Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
14 FTEs	14 FTEs	14 FTEs

A crucial aspect of the NAFTA is the Chapter 19 dispute settlement mechanism providing for the replacement of judicial review by domestic courts of final determinations in antidumping duty and countervailing duty investigations with binding binational panel reviews. The NAFTA Secretariat was established to administer the dispute settlement provisions of the NAFTA. In light of this, the key program activity of the Secretariat is the administration of international trade dispute resolution mechanisms. Additionally, the second program activity, namely corporate services, is integrated to identify support services to the key program activity (see Section 4). To achieve its strategic outcome through proper administration of its program activities, the NAFTA Secretariat, Canadian Section has established the following priorities:

2.2.1.1 **Improved Support to Panels and Committees** – the NAFTA Secretariat, Canadian Section's primary activity is to administer trade dispute in a timely, fairly and effective manner. The major tasks include case management, administrative, technical and logistical support to panels and committees, including the administration of a court-like registry at a level comparable to other registries of superior courts of record in Canada.

To this end, the NAFTA Secretariat Canadian Section will:

- ensure planning and coordinating activities to provide logistical support to all panels and committees (ongoing);
- continue research support to panels and committees in the areas of motions, responses and orders (ongoing); and
- conduct research and analysis in areas of trade dispute resolution mechanisms (ongoing).

2.2.1.2 **Unbiased and Equitable Administrative Process** – Fundamental to the effectiveness of the NAFTA Secretariat is its independence from the three national governments that are Parties to the Agreement. This independence allows it to offer impartial guidance, accurate information, and timely administrative support to the panels of experts who hear and decide on cases brought before them.

To this end, the NAFTA Secretariat Canadian Section will:

- apply fair and equitable procedural and administrative policies that is governed by the rules and regulations as well as legal principles applicable to the proceedings (ongoing);
- administer a court-like registry for the panel review process (ongoing); and
- ensure compliance by panellists and staff to the Rules of procedures and the Code of Conduct (ongoing).

2.2.1.3 **Openness and Accountability** – this involves promotion of a corporate culture that ensures transparent management processes and accountability to the NAFTA Free Trade Commission, the Government and the public. As well, providing assistance to the Free Trade Commission in panel selection process and non-

dispute related responsibilities such as participation in the NAFTA Chapter 19 Working Group.

To this end, the Canadian Section will continue to:

- promote the full understanding of Canada's free trade goals and achievements to all levels of government, the private and voluntary sectors, individuals and the media through the provision of effective communications (ongoing);
- ensure ongoing enhancement of the NAFTA Secretariat Web site by adding functionality, as part of our commitment to continually better our services and information offering (ongoing);
- provide timely and accurate financial reporting; and
- participate in the NAFTA Chapter 19 Working Group meetings to influence changes in administrative policies and rules of procedures (ongoing).

2.2.1.4 Increased National and International Collaboration - collaboration with the other national sections in joint administration of panels as well as in joint development of policies and programs aimed at facilitating the operations of the dispute resolution processes is of paramount importance in fulfilling the mandate of the NAFTA Secretariat.

To this end, the Canadian Section will ensure:

- coordination with other national sections and joint policy and procedural frameworks in fulfilling the mandate of the NAFTA Secretariat (ongoing);
- collaboration with the Advisory Committee on Private commercial Disputes in order to incorporate the ADR (Alternative Dispute Resolutions) Web site as part of the NAFTA Trilateral Web site (new priority).
- consultation and liaison with other government and non-governmental organizations to keep abreast of developments in trade agreements and practices in relation with dispute resolution mechanisms (ongoing).

2.3 What the priorities mean for Canadians

The federal government recognizes that trade policy and trade relations are crucially important to the achievement of Canada's economic and social goals. The October 2004 Speech from the Throne identified promotion of trade and investment as one of five pillars that underpin Canada's prosperity. In this regard, the NAFTA is designed to enhance job creation opportunities through exports. The NAFTA's rules-based system provides critical stability and transparency for Canadian business and investors as they continue to seek new opportunities and secure market access abroad.

As one of the world's most active trading nations, Canada benefits immensely from the existence of agreements to govern trade and especially, the resolution of trade disputes. In this regard, rules-based international trade dispute settlement systems are a critical part of Canada's trade policy and trade relations. Canadian businesses can export their products with the knowledge that rules are in place to ensure traded products are treated fairly, and that procedures are in place to settle disputes impartially on the rare occasions when they occur. The Canadian Section's program delivers a service that is an integral part of the prosperity pillar. Therefore, the program activity of the NAFTA Secretariat, Canadian Section serves a public interest by providing a timely, unbiased and inexpensive administration of trade dispute resolution processes.

2.4 Performance Measurement Strategy

In 1994, in conjunction with the Treasury Board Secretariat, the Canadian Section completed a comprehensive benchmark survey of its services and stakeholders satisfaction. At the completion of each panel review, the Canadian Section has been monitoring the satisfaction with its services by requesting that stakeholders complete a monitoring questionnaire. The most important service qualities clients are asked to rate include:

- satisfaction with accuracy, relevance and quality of information;
- the impartiality of the information provided;
- provision of guidance by senior staff on the dispute settlement processes, rules of procedures and code of conduct;
- accessibility to documents and staff;
- independence of the Secretariat, Canadian Section as a separate government agency; and
- scheduling of panel hearings/conference calls/panel meetings.

This ongoing feedback enables the Section to evaluate its services on an ongoing basis and to maintain its high service standards as well as abide by its guiding principles (see Annex A).

Additionally, an internal audit exercise is carried out once a year to evaluate, *inter alia*, the Canadian Section's service delivery in the areas of human resources, registry operations, information management, informatics, and financial and administrative services against pre-determined standards that it developed in the course of its implementation of the MC initiative.

As well, the Canadian Section obtains feedbacks on its program and activities from its employees at regular management meetings and other key strategic planning meetings.

2.5 Key Program

Financial Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
$2,972,000	$2,956,000	$2,956,000

As indicated in Sections 1 and 2 above, the NAFTA Secretariat, Canadian Section, has a single strategic outcome to achieve and two program activities to administer (administration of international trade dispute settlement mechanisms and corporate services). The Secretariat principally provides independent professional support to the expert panels that adjudicate countervailing and antidumping duty disputes involving the NAFTA parties. Since its establishment, the Secretariat has become a world-renowned centre of expertise on the management of the dispute settlement process. It has developed effective and efficient procedures, attracted rosters of highly qualified trade law experts to hear cases, and ensured the smooth administration of the NAFTA's dispute settlement machinery.

During the 2005-2006 fiscal year, the three national sections of the NAFTA Secretariat will continue to administer all panel proceedings that were filed in prior years and that were still active at the time of writing this report. As well, additional panel reviews could be filed during the planning period. The Registry will process and preserve panel review documents, organize panel hearings, issue panel decisions and orders, while ensuring confidentiality of proprietary information, speedy service, timely communication and research activities throughout the life of the panel proceedings.

More specifically, the Canadian Section will be involved in the joint administration of the following panel reviews:

- Carbon and Certain Alloy Steel Wire Rod from Canada (Dumping).
- Carbon and Certain Alloy Steel Wire Rod from Canada (Injury);
- Carbon Steel Products from Canada (Five-Year Reviews of the Countervailing Duty and Antidumping Duty Orders);
- Durum Wheat and Hard Red Spring Wheat from Canada (Countervailing Duty);
- Magnesium from Canada (Countervailing Duty);
- Magnesium from Canada (Final Results of Countervailing Duty New Shipper Review);
- Magnesium from Canada (Five-Year Reviews of the Countervailing Duty and Antidumping Duty Orders);
- Red Spring Wheat from Canada (Injury);
- Softwood Lumber from Canada (Dumping);
- Softwood Lumber from Canada (Countervailing Duty);
- Softwood Lumber from Canada (Injury);
- Softwood Lumber from Canada (Injury) - Extraordinary Challenge Committee (ECC) Proceeding;
- Softwood Lumber from Canada (Final Results of Countervailing Duty Administrative Review and Rescission of Certain Company-Specific Reviews)
- Softwood Lumber from Canada (Revised Final Affirmative Countervailing Duty Determination)
- Softwood Lumber from Canada (Determination under Section 129(a)(4) of the Uruguay Round Agreements Act)
- Wood Venetian Blinds and Slats originating in or exported from Mexico (Injury)

SECTION 3: SUPPLEMENTARY INFORMATION

3.1 Management representation statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2005-2006 Report on Plans and Priorities (RPP) for the NAFTA Secretariat, Canadian Section.

This document has been prepared based on the reporting principles contained in the *Guide to the preparation of Part III of the Estimates: Report on Plans and Priorities*.

- It adheres to the specific reporting requirements outlined in the TBS guidelines;
- It uses an approved program activity architecture (PAA) structure;
- It provides a basis of accountability for the results achieved with the resources and authorities entrusted to it; and
- It reports finances based on approved planned spending numbers from the Treasury Board Secretariat.

Françoy Raynauld, Ph.D.
Secretary
NAFTA Secretariat, Canadian Section

19th Feb. 2005
Date

3.2 ORGANIZATIONAL INFORMATION

3.2.1 OVERVIEW

- **Mandate:**
  - Provide administrative assistance to Panels and Committees
  - Provide assistance to the NAFTA Free Trade Commission
    (See Section 1.2.2 for details)

- **Strategic Outcome:**
  - A highly efficient, impartial and rules-based international trade dispute resolution process that benefits Canadian exporters to NAFTA countries, as well as NAFTA country exporters doing business in Canada
    (See Annex B for an overview of NAFTA dispute settlement provisions)

- **Size:**
  - 2005-2006 Planned Spending = $2,956,000
  - Number of FTEs = 14

- **Role:**
  - Administration of international trade dispute settlement mechanisms by providing registry services and procedural guidance as to the Rules of Procedures, Code of Conduct and conflict of interest guidelines that apply to panels of experts who hear and decide on cases brought before them
  - Collaboration with the other involved national section(s) following an appeal of a decision made by investigating authorities such as, in Canada, the Canada Border Services Agency (CBSA) and the Canadian International Trade Tribunal (CITT), and government-to-government disputes involving two or three Parties

- **Reporting Relationship:**
  - Reports to Parliament through the Minister of International Trade
    (See Section 3.2.5 for Accountability Structure)

3.2.2 Results Chain by Strategic Outcome

STRATEGIC OUTCOME

A highly efficient, impartial and rules-based international trade dispute resolution process that benefits Canadian exporters to NAFTA countries, as well as NAFTA country exporters doing business in Canada

INTERMEDIATE OUTCOMES

- Improved support to panels and committees
- Unbiased and equitable administrative process that ensures the integrity of the NAFTA trade dispute resolution process
- Maintenance of the highest quality of administration to all dispute settlement proceedings
- Corporate culture that ensures transparency in management processes
- Improved management practices and continuous learning
- Increased national/international collaboration

OUTPUTS

- Administered trade dispute processes
- Procedural advice and guidance
- Panel decisions and report
- Systems, policies, procedures and checklists

PLANS AND PRIORITIES

- Increased support to panels and committees
- Unbiased and equitable administrative process
- Increased national and international collaborations
- Openness and accountability
- Operational efficiency and effectiveness
- Highest quality of service

- 14 FTEs
- $2,956,000 planned spending for 2005-2006

3.2.3 Introduction

The NAFTA Secretariat is a unique organization established by the Free Trade Commission, pursuant to Article 2002 of the NAFTA. The mandate of the NAFTA Secretariat also includes the provision of assistance to the Commission and support for various non-dispute related committees and working groups. More specifically, the NAFTA Secretariat administers the NAFTA dispute resolution processes under Chapters 19 and 20 of the NAFTA. Each national section maintains a court-like registry relating to panel, committee and tribunal proceedings.

A similar administrative body, the Binational Secretariat, existed under the Canada-United States Free Trade Agreement. In 1994, pursuant to the Parties' obligation under the NAFTA to establish permanent national section offices in each country, the Binational Secretariat, Canadian and United States national sections became the NAFTA Canadian and United States national sections, and with the addition of the Mexican Section, make up the NAFTA Secretariat. The national sections, which are "mirror-images" of each other, are located in Ottawa, Washington and Mexico City, and each are headed by a Secretary appointed by their respective government.

3.2.4 Roles

In the administration of the dispute settlement provisions of the relevant Agreements, the NAFTA Secretariat, Canadian Section provides professional and advisory support to panels and committees and coordinates all panel and financial aspects of the process.

In addition to the assistance provided in support of the dispute resolution process, the Canadian Section is also involved in facilitating the operation of these agreements through the provision of information and professional services. This is achieved through initiatives such as the establishment of an Internet Web site, the maintenance of a library and reference centre, research and analysis of trade law related issues and, through collaboration with other national sections, establishment of management, policy, and procedural frameworks.

3.2.5 Responsibility Chart

The NAFTA Secretariat, Canadian Section, has one program and one business line. For financial purposes accountability, the reporting structure is to Parliament through the Minister of International Trade (see figure 1).

Figure: 1 *The NAFTA Secretariat, Canadian Section's Organizational Structure*

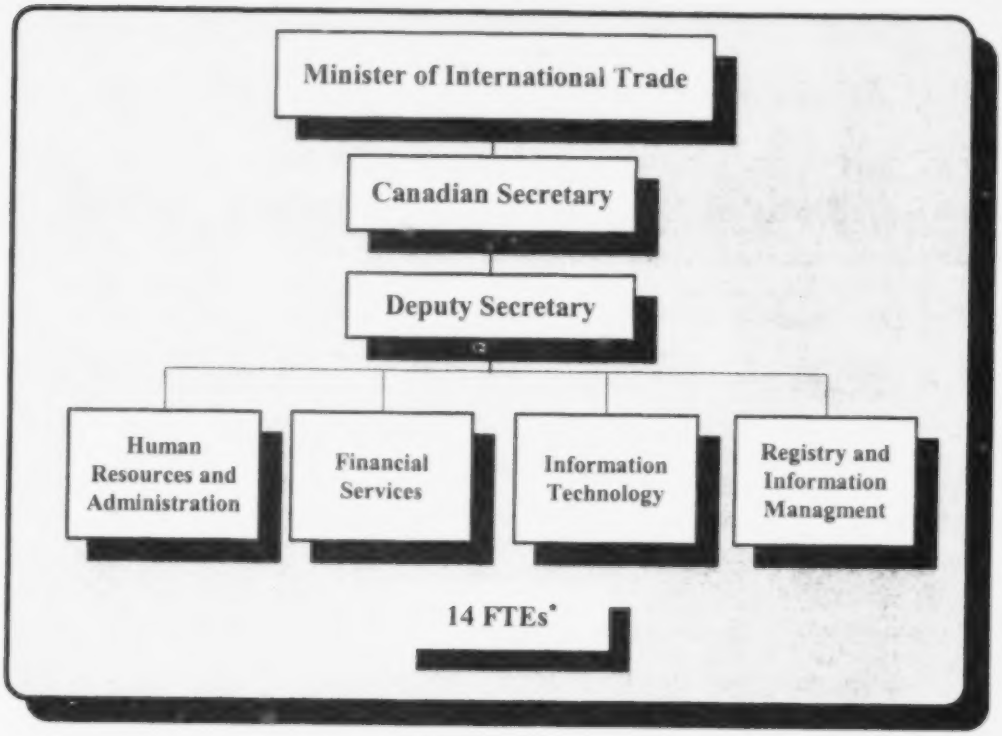

* Full Time Equivalent (FTE): A full time equivalent is the unit of measurement for personnel resources and refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof. FTEs are not subject to Treasury Board control but are disclosed in Part III of the Estimates in support of personnel expenditure requirements.

3.3 FINANCIAL TABLES

The NAFTA Secretariat, Canadian Section's operating budget for the 2004-2005 fiscal year is $2,972,000. Based on current patterns of expenditures it is estimated that the total planned spending for the 2005-2006 fiscal year will be $2,956,000.

Table 1: Departmental Planned Spending and Full Time Equivalents

($ thousands)	Forecast Spending 2004-2005	**Planned Spending 2005-2006**	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Administration of International Trade Dispute Settlement Mechanisms	$2,972	**$ 2,956**	$2,956	$2,956
Budgetary Main Estimates (gross)	2,972	2,956	2,956	2,956
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	0	**0**	0	0
Less: Respendable revenue	0	**0**	0	0
Total Main Estimates	2,972	**2,956**	2,956	2,956
Adjustments:				
Total Adjustments	*0*	*0*	*0*	*0*
Total Planned Spending	2,972	**2,956**	2,956	2,956

Planned Spending	2,972	**2,956**	2,956	2,956
Non-Respendable revenue	(207)	**(207)**	(207)	(207)
Cost of services received without charge	207	**207**	207	207
Net cost of Program	2,972	**2,956**	2,956	2,956

Full Time Equivalents	14	**14**	14	14

Table 2: Program by Activity

($ thousands) Program Activity	2005- 2006					
	Budgetary				Total Main Estimates	Total Planned Spending
	Operating	Gross	Revenue	Net		
Administration of International Trade Dispute Settlement Mechanisms	2,956	2,956	0	2,956	2,956	**2,956**
Total	**2,956**	**2,956**	**0**	**2,956**	**2,956**	**2,956**

Table 3: Voted and Statutory Items Listed in Main Estimates

2005-2006 ($ thousands)			
Vote or Statutory Item	Truncated Vote or Statutory Wording	**Current Main Estimates**	Previous Main Estimates
15	Program expenditures	**2,750**	2,751
(S)	Contributions to employee benefit plans	**206**	221
	Total Department or Agency	**2,956**	**2,972**

Table 4: Net Cost of Department for the Estimates Year

($ thousands)	Administration of International Trade Dispute Settlement Mechanisms	Total
Total Planned Spending	2,956	**2,956**
Plus: Services Received without Charge		
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)		**125**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS (excluding revolving funds)	38	**82**
Less: Non-respendable Revenue	(207)	**(207)**
2005-2006 Net cost of Department	**2,956**	**2,956**

Table 5: Summary of Capital Spending by Program Activity

($ thousands)	Forecast Spending 2004-2005	**Planned Spending 2005-2006**	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008
Administration of International Trade Dispute Settlement Mechanisms	2,972	**2,956**	2,956	2,956
Total	2,972	**2,956**	2,956	2,956

Table 6: Sources of Non-Respendable Revenue

($ thousands)	Forecast Revenue 2004-2005	**Planned Revenue 2005-2006**	Planned Revenue 2006-2007	Planned Revenue 2007-2008
Administration of International Trade Dispute Settlement Mechanisms	207	**207**	207	207
Total Non-Respendable Revenue	207	**207**	207	207

Table 7: Resource Requirement by Branch or Sector

($ thousands)	Administration of International Trade Dispute Settlement Mechanisms	**Total Planned Spending**
Corporate	5	**1,204**
Financial Services	1	**106**
Information Technology	2	**209**
Registry Services	6	**1,437**
Total	**14**	**2,956**

SECTION 4: OTHER ITEMS OF INTEREST

4.1 Corporate Services

Financial Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
$1,535,000	$1,519,000	$1,519,000

Human Resources:

2004-2005	2005-2006	2006-2007
8 FTEs	8 FTEs	8 FTEs

4.1.1 Operational Efficiency and Effectiveness – provides financial administration support to all panels and coordinates payments and reimbursements of panel review expenditures with other national sections.

To this end, the NAFTA Secretariat, Canadian Section will:

- provide financial administration support to panels and committees (ongoing);
- plan and coordinate activities to provide logistical support to all panels and committees (ongoing);
- continue to evaluate its policies, procedures and systems for archiving panel review records and for managing all corporate records through their life cycle (ongoing); and
- continue to expand its office library, which contains books and other publications on dispute settlement and international trade (see http://www.nafta-sec-alena.org/Canada/index_f.aspx?ArticleID=534
- This collection makes the library a centre of excellence on these subjects, and is of special interest to dispute settlement panel participants and academics for research purposes. Through local municipal libraries' inter-library loan protocol, the Secretariat's collection is available to the general public (ongoing).

4.1.2 Highest Quality of Service – use of new information technologies to develop and enhance systems and processes and investing in employee development and organizational learning to maintain the highest quality of service.

To this end, the NAFTA Secretariat, Canadian section will:

- continue to monitor client level of satisfaction by conducting surveys upon the completion of panel reviews (ongoing);
- facilitate information management capacity building by conducting assessment of the Canadian Section's information management capacity against generally accepted best practices (new);
- facilitate access to documents, decisions, reports and statistical information (ongoing);
- continue to promote employee professional development to maintain high level of expertise in the administration of trade dispute resolution mechanism and keep abreast of international trade issues (ongoing); and
- continue to employ new information technologies to develop and enhance systems and processes to improve overall effectiveness and efficiency (ongoing).

ANNEX A

Guiding Principles

Commitment to an Unbiased and Equitable Administrative Process	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to administering the dispute settlement provisions of the relevant Free Trade Agreements and other Bilateral Agreements as directed by the Parties in a manner which ensures unbiased administrative processes, equity, security and fairness.
Commitment to Service Quality	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to maintaining the highest quality of administration to all dispute settlement proceedings and to investing in technologies that will sustain future operations.
Support to Stakeholders	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to supporting and providing services to its stakeholders in dispute resolution in a manner that is impartial, responsive, accessible and timely.
Openness and Accountability	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to the promotion of a corporate culture that implements transparent management processes and accountability to both the NAFTA Free Trade Commission and to the public.
Operational Efficiency	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to pursuing alternative service delivery in order to enhance information access and sharing and to improve operating practices.
Continuous Learning	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed in having in place professional and motivated employees and to offer them the opportunity to advance their careers through continuous learning.

ANNEX B

1. Overview of the NAFTA Dispute Settlement Provisions

The principal dispute settlement mechanisms of the North American Free Trade Agreement (NAFTA) are found in Chapters 11, 19 and 20 of the Agreement. As well, disputes relating to agriculture and sanitary and phytosanitary measures of Chapter 7, government procurement provisions of Chapter 10 and financial services provisions of Chapter 14 may be referred to dispute settlement procedures under Chapter 20. Disputes relating to the non-compliance of a Party with a final award under the investment provisions of Chapter 11 may be referred to dispute settlement under Chapter 20.

Chapter 19 establishes a mechanism to review final determinations in antidumping and countervailing duty cases, with review by independent binational panels. A Panel is established when a *Request for Panel Review* is filed with the Secretariat by an industry asking for a review of a decision respecting imports from a NAFTA country. In Canada, it is the Canada Border Services Agency (formerly, Canada Customs and Revenue Agency), which makes dumping and subsidy determinations, while the Canadian International Trade Tribunal (CITT) conducts inquiries as to whether or not the dumping or subsidy has caused injury to the domestic industry. The dumping, subsidy and injury determinations of these two agencies or those of their equivalents in the U.S. and Mexico, can also be appealed, in Canada to the Federal Court of Appeal, in the U.S. to the Court of International Trade and in Mexico to the *Tribunal Fiscal de la Federación*. Therefore, the dispute settlement mechanisms agreed upon by the three NAFTA countries in this Chapter, provide for an alternative to judicial review by these domestic courts.

The dispute settlement provisions of Chapter 20 are applicable to disputes regarding the interpretation or application of the NAFTA. The steps set out in Chapter 20 are intended to resolve disputes through consultations, if at all possible. The process begins with government-to-government ("Parties") consultations. If the dispute is not resolved, a Party may request a meeting of the NAFTA Free-Trade Commission (comprised of the Parties' Ministers responsible for International Trade). If the Commission is unable to resolve the dispute, a consulting Party may call for the establishment of a five-member panel.

2. Roster Members

The Parties have established Rosters of individuals from which panelists are appointed to settle disputes. Members of these Rosters are of good character, high standing and repute and are chosen strictly on the basis of objectivity, reliability and sound judgement. There are NAFTA Rosters (one per country) for Chapter 14 (Financial Services), Chapter 19 (Antidumping and Countervailing Duty Matters and Extraordinary Challenge Procedure) and Chapter 20 (Institutional Arrangements and Dispute Settlement Procedures). In Canada, the Governor-in-Council appoints roster members, on the recommendation of the Minister of International Trade.

3. Panel Selection

When a Request for Panel Review is filed under Chapter 19, a panel is selected from the national Roster of each country involved. The members are chosen by the Minister of International Trade for Canada and by his counterpart in the United States or Mexico (Chapter 19 panels are always binational in composition). Each involved government in the dispute appoints two panelists, in consultation with the other involved government. The fifth panelist is from one of the two countries and generally its nationality alternates with each dispute.

Under Chapter 20, an arbitral panel is established using a reverse selection process. Under this process, each disputing Party selects two panelists who are citizens of the other disputing Party. The chair of the panel is selected by the disputing Parties and may be a citizen of a NAFTA Party or any other country.

To be selected to serve on a specific panel, roster candidates must complete Initial Disclosure Statements pursuant to the NAFTA Code of Conduct. The Code is fundamental to the process. The governing principle is that roster members and panelists must disclose any interest, relationship or matter that is likely to affect their independence or impartiality or that might create an appearance of impropriety or bias. The obligation to disclose is a continuing duty, which requires a panel member to disclose any such interests, relationships and matters that may arise during any stage of the proceeding.

4. Rules of Procedure

The Chapter 19 panel review is a quasi-judicial process. It is guided by detailed rules of procedure. The rules include time limits for each step in the process. 315 days is the prescribed time it takes from the date a Request for a Panel Review is filed to the issuance of a panel decision.

Chapter 20 is also guided by model rules of procedure and the process is scheduled to take approximately five months. Under this process, the involved Parties may submit written submissions to the panel and at least one hearing will take place in the capital of the country complained against.

5. Panel Decisions and Reports

Under Chapter 19, a panel may do one of two things in its decision. It may uphold the final determination, or it may remand it - e.g. send it back - to the investigating authority (NAFTA Article 1904 [8]). In the later case, the panel may issue another decision on the agency's determination on remand, as it may affirm or remand it again to the investigating authority.

Panel decisions under Chapter 20 are called "reports", as they contain findings of fact and any recommendation(s) the panel may have to resolve the dispute.

Panels decisions and reports are available on-line and in the official languages of the NAFTA participative countries by accessing the NAFTA Secretariat trilateral Web site (www.nafta-sec-alena.org).

6. Extraordinary Challenge Procedure

Chapter 19 panel decisions are binding on the involved NAFTA Parties and appeal of panel decisions to domestic courts is prohibited. NAFTA 1904(13), however, allows an Extraordinary Challenge Committee (ECC) procedure, which may be invoked only by a NAFTA Party and not by other interested persons (e.g. private parties). The challenge is not an appeal of right but a safeguard to preserve the integrity of the panel process.

A request for an ECC may be filed if an involved Party alleges that:

(a)

(i) a member of the panel was guilty of gross misconduct, bias, or a serious conflict of interest, or otherwise materially violated the rules of conduct,

(ii) the panel seriously departed from a fundamental rule of procedure, or

(iii) the panel manifestly exceeded its powers, authority or jurisdiction set out in this Article, for example by failing to apply the appropriate standard of review.

(b) *any of the actions set out in subparagraph (a) has materially affected the panel's decision and threatens the integrity of the binational panel review process, ...*

Annex 1904.13.3 makes it explicit that ECCs, if convened, must examine "the legal and factual analysis underlying the findings and conclusions of the panel's decision in order to determine whether one of the grounds set out in Article 1904(13) [for resorting to the extraordinary challenge procedure] has been established, ... ".

Extraordinary Challenge Committees are composed of three members selected from a Roster of judges or former judges of a federal judicial court of the United States or a judicial court of superior jurisdiction in Canada, or a federal judicial court of Mexico.

Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement (FTA) there were three ECC proceedings. All three have been dismissed for failure to meet the required standards of an extraordinary challenge. There were three cases filed under the NAFTA. The first case involved Mexico and the United States and the ECC affirmed the decision of the binational panel. The second case involved Canada and the United Sates and was

concluded in similar manner. The third proceeding involving Canada and the United States is still active.

HOW TO CONTACT US

Contacts and other relevant information:

Secretary
NAFTA Secretariat, Canadian Section
90 Sparks Street, Suite 705
Ottawa, Ontario
K1P 5B4
Tel: (613) 992-9388
Fax: (613) 992-9392
Web Site: http://www.nafta-sec-alena.org

The NAFTA Secretariat, Canadian Section:

Françoy Raynauld, Ph.D.	Secretary	(613) 992-9382
Lorraine Plouffe	Executive Assistant	(613) 992-9382
Philippe Martineau	Deputy Secretary	(613) 992-9383
Feleke Bogale	Registrar	(613) 992-9384
Lucille Collard	Counsel	(613) 944-1651
Christine da Costa do Rego	Financial Analyst	(613) 992-9385
Darryl Dass	Systems Manager	(613) 947-9311
Annette Doucet	Manager, Administrative and HR Services	(613) 992-9386
Robert Lalonde	Deputy Registrar	(613) 992-8325
Collette Lavallée	Administrative Assistant	(613) 992-9388
Marie-France Meunier	Records and Information Management Officer	(613) 992-2303
Vacant	Articling Student	(613) 943-7832

**** Our e-mail addresses: Complete last name and first letter of the given name followed by: @nafta-sec-alena.org (ex: raynauldf@nafta-sec-alena.org).**

BUDGET DES DÉPENSES

Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne

Budget des dépenses
2005-2006

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les principaux éléments du Budget principal des dépenses.

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés, pour une période de trois ans, sur les principales priorités d'une organisation, et ce, par objectif stratégique, activité de programme et résultats prévus, incluant des liens aux besoins en ressources connexes. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont habituellement déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui peuvent ensuite faire rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2006-III-94
ISBN 0-660-62772-8

NAFTA Secretariat
Secrétariat de l'ALÉNA
Secretariado del TLCAN

Budget des dépenses
2005-2006

Rapport sur les plans et les priorités

L'honorable James Scott Peterson
Ministre du Commerce international

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : SURVOL

1.1. MESSAGE DU MINISTRE 1
1.2. SURVOL DE L'ORGANISME 2
1.2.1 RAISON D'ÊTRE 2
1.2.2 LE MANDAT DU SECRÉTARIAT DE L'ALÉNA 2
1.2.3 RESSOURCES FINANCIÈRES 3
1.2.4 RESSOURCES HUMAINES 3
1.3 PLANS ET PRIORITÉS DE L'ORGANISME 4
1.3.1 CONTEXTE OPÉRATIONNEL 6
1.3.2 FACTEURS INTERNES ET EXTERNES 6

SECTION 2 : ANALYSE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

2.1 RÉSULTAT STRATÉGIQUE 7
2.2 ACTIVITÉS DU PROGRAMME 7
2.2.1 ADMINISTRATION DES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX 7
2.2.1.1 SOUTIEN ACCRU AUX GROUPES SPÉCIAUX ET AUX COMITÉS 8
2.2.1.2 PROCÉDURE ADMINISTRATIVE IMPARTIALE ET ÉQUITABLE 8
2.2.1.3 TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ 9
2.2.1.4 COLLABORATION NATIONALE ET INTERNATIONALE 9
2.3 IMPORTANCE DES PRIORITÉS POUR LA POPULATION CANADIENNE 10
2.4 STRATÉGIE DE MESURE DU RENDEMENT 10
2.5 PROGRAMME PRINCIPAL 11

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTION 14
3.2 RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME 15
3.2.1 APERÇU 15
3.2.2 CHAÎNE DE RÉSULTATS PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE 16
3.2.3 INTRODUCTION 17
3.2.4 RÔLES 17
3.2.5 TABLEAU DES RESPONSABILITÉS 18
3.3 TABLEAUX FINANCIERS 19

TABLEAU 1 DÉPENSES PRÉVUES ET ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN 19
TABLEAU 2 PROGRAMME PAR ACTIVITÉ 20
TABLEAU 3 POSTES VOTÉS ET POSTES LÉGISLATIFS FIGURANT DANS LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 20
TABLEAU 4 COÛT NET DE L'ORGANISME POUR L'ANNÉE VISÉE PAR LE BUDGET DES DÉPENSES 21
TABLEAU 5 SOMMAIRE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION, PAR ACTIVITÉ DU PROGRAMME 21
TABLEAU 6 SOURCES DES REVENUS NON DISPONIBLES 22
TABLEAU 7 BESOINS EN RESSOURCES PAR DIRECTION OU SECTEUR 22

SECTION 4 : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

4.1 SERVICES ORGANISATIONNELS 23
4.1.1 EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE 23
4.1.2 SERVICE DE HAUTE QUALITÉ 24

ANNEXE A PRINCIPES DIRECTEURS 25
ANNEXE B VUE D'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DE L'ALÉNA RELATIVES AU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS 27
ANNEXE C COMMENT NOUS JOINDRE 31

SECTION 1 : SURVOL

1.1 MESSAGE DU MINISTRE

L'année 2004 a marqué une étape importante en Amérique du Nord, soit le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Cet accord a créé la plus grande zone de libre-échange au monde, une zone dont le PIB global équivaut à environ le tiers du PIB mondial.

J'ai la certitude absolue que l'ALÉNA a été extrêmement bénéfique pour le Canada, car il est un outil efficace qui nous permet de développer davantage nos relations économiques et commerciales avec les États-Unis et le Mexique. Nos échanges de biens et services avec nos partenaires de l'ALÉNA ont presque doublé depuis 1994, atteignant 659 milliards de dollars en 2003.

Il est évident que notre prospérité économique au cours des prochaines années dépendra en bonne partie de la réussite du Canada dans ce marché nord-américain de plus en plus intégré. Dans cette perspective, nous continuerons de relever les obstacles au commerce et à l'investissement qui restent et nous nous emploierons à les éliminer dans le cadre de l'ALÉNA.

Il importe au plus haut point de protéger l'intégrité de l'Accord en veillant à la bonne application de ses dispositions concernant le règlement des différends commerciaux. Il y va de l'intérêt des trois pays signataires de veiller à ce que le mécanisme de règlement prévu reste un moyen efficace de chercher des solutions aux désaccords qui ne peuvent manquer de se produire dans le cadre de relations commerciales aussi vastes. Il importe tout autant d'assurer l'efficacité du fonctionnement du Secrétariat de l'ALÉNA, qui administre ces mécanismes.

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend d'ailleurs, au cours de l'exercice 2005-2006, se consacrer à de nouveaux travaux de recherche pour appuyer les groupes spéciaux et les comités dans leurs tâches, de même qu'au renforcement des capacités en gestion de l'information et au perfectionnement des outils Internet pour faciliter les échanges d'information. Ces mesures permettront à la Section canadienne de continuer à offrir des services de haut niveau dans le cadre de la gestion des procédures de règlement des différends commerciaux internationaux au cours des années qui viennent.

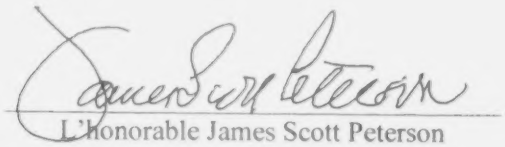

L'honorable James Scott Peterson
Ministre du Commerce international

1.2 SURVOL DE L'ORGANISME

1.2.1 Raison d'être

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a pour objectif prioritaire d'assurer un niveau élevé de service impartial et indépendant dans l'administration des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain relatives au règlement des différends, conformément à l'article 2002, afin que toutes les parties prenantes puissent continuer de profiter des bienfaits que procure le libre-échange.

1.2.2 Le mandat du Secrétariat de l'ALÉNA

Le mandat du Secrétariat est énoncé à l'article 2002(3) de l'ALÉNA :

Le Secrétariat :

(a) prêtera assistance à la Commission;

(b) assurera un soutien administratif

(i) aux groupes spéciaux et comités institués en vertu du chapitre 19 (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908, et

(ii) aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et

(c) selon les directives de la Commission,

(i) appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent accord, et

(ii) facilitera de façon générale le fonctionnement du présent accord.

En 1997 et de nouveau en 2002, le mandat de la Section canadienne a été élargi de manière à englober l'administration des mécanismes de règlement des différends convenus dans les accords commerciaux suivants :

- l'Accord de libre-échange Canada-Israël ((ALÉCI);
- l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC);
- l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica (ALÉCCR).

Les lois suivantes régissent le travail de la Section canadienne :

- la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*;
- la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*;
- la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël*;
- la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili*;
- la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.*

1.2.3 Ressources financières

2005-2006	2006-2007	2007-2008
2 956 000 $	2 956 000 $	2 956 000 $

1.2.4 Ressources humaines

2005-2006	2006-2007	2007-2008
14 ETP	14 ETP	14 ETP

1.3 PLANS ET PRIORITÉS DE L'ORGANISME

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA n'ayant qu'un seul secteur d'activité, elle n'a qu'un seul résultat stratégique à atteindre, comme le montre le tableau 1. Les priorités associées à ce programme sont décrites dans la section 2.

Tableau 1 : Priorités de l'organisme

Résultat stratégique						
Un processus de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada						
Activité du programme						
Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux						
		Dépenses prévues[1] (en milliers de dollars)				
Priorités (consolidées)[1]	**Type**	**2005-2006**	**2006-2007**	**2007-2008**	**Résultats escomptés**	**Indicateurs de rendement[2]**
Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités	Courante	650	650	650	Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités Processus administratifs rapides, faciles d'accès et adaptés aux besoins	Au moins 80 % de nos clients disent avoir été au moins entièrement satisfaits des conseils obtenus en matière de procédures ainsi que de la qualité, la rapidité et l'utilité de l'information reçue.
Procédure administrative impartiale et équitable	Courante	599	599	599	Procédure administrative impartiale et équitable qui assure l'intégrité du mécanisme de règlement des différends de l'ALÉNA	Au moins 80 % des clients disent être tout à fait convaincus que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a appliqué les dispositions relatives au règlement des différends de manière à garantir l'impartialité et l'équité de la procédure administrative.
Transparence et responsabilité	Courante	122	122	122	Culture organisationnelle qui privilégie la transparence des processus de gestion	Au moins 80 % des clients disent qu'ils sont au moins entièrement satisfaits des politiques, systèmes et procédures et que ceux-ci sont pertinents, précis et adaptés aux besoins.

Tableau 1 : Priorités de l'organisme (suite)

Priorités (consolidées) [1]	Type	Dépenses prévues[1] (en milliers de dollars) 2005-2006	2006-2007	2007-2008	Résultats escomptés	Indicateurs de rendement [2]
Collaboration nationale et internationale	Courante	66	66	66	Collaboration nationale et internationale plus poussée	Participation aux initiatives conjointes nationales et internationales liées à l'administration du règlement des différends, et influence exercée sur ces initiatives.
Efficacité opérationnelle	Courante	736	736	736	Amélioration des pratiques de gestion et apprentissage continu	Au moins 80 % des clients se disent tout à fait convaincus que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a appliqué les dispositions relatives au règlement des différends de façon à assurer l'impartialité, l'équité et la sécurité des procédures administratives. Vérification interne et mises à jour régulières des besoins en apprentissage lors des réunions de la direction.
Service de la plus haute qualité	Courante	783	783	783	Maintien de services administratifs de la plus haute qualité envers toutes les procédures de règlement des différends	Au moins 80 % des clients disent être au moins entièrement satisfaits du soutien technique et logistique obtenu, y compris de l'organisation des audiences et des réunions des groupes spéciaux ainsi que des conférences téléphoniques. Vérification interne et mises à jour régulières aux réunions de la direction.
Total des dépenses prévues		**2 956**	**2 956**	**2 956**		
Équivalents temps plein		**14**	**14**	**14**		

1- **Comprend les Services organisationnels.**
2- **Voir la section 2.4 – Stratégie de mesure du rendement.**

1.3.1 Contexte opérationnel

Le Secrétariat de l'ALÉNA se compose des sections nationales canadienne, étasunienne et mexicaine. Chaque section tient un greffe de type judiciaire relatif aux procédures des groupes spéciaux et des comités. Les sections nationales concernées assurent l'administration commune de ces procédures et se partagent de façon égale toutes les dépenses qui y sont liées. C'est pourquoi les trois sections nationales ont uniformisé le fonctionnement de leurs greffes respectifs, ainsi que leurs pratiques comptables et la gestion de leurs documents. En outre, elles ont mis au point et administrent conjointement le Système intégré d'information du greffe et le site Internet trilatéral de l'ALÉNA. Pour que la Section canadienne soit vraiment efficace, il est donc essentiel qu'elle entretienne de bonnes relations avec ses pendants des États-Unis et du Mexique.

Par ailleurs, la Section canadienne est tenue de maintenir son autonomie par rapport au gouvernement du Canada tout en contribuant à la réalisation de ses grandes priorités en matière de gestion, comme le Gouvernement en direct, des communications efficaces avec la population, le recrutement et le maintien en emploi dans la fonction publique, l'équité en matière d'emploi et la fonction de contrôleur moderne. La mise en œuvre de chacune de ces initiatives oblige la Section canadienne à faire preuve d'une vigilance constante pour qu'on continue de voir en elle un organisme impartial et sans lien de dépendance avec le gouvernement.

1.3.2 Facteurs internes et externes

Petit organisme spécialisé, le Secrétariat de l'ALÉNA risque sans cesse de perdre des employés essentiels. En effet, il a peu de possibilités de mutations latérales à leur offrir et il compte sur un nombre restreint de personnes pour accomplir des tâches très variées. Il doit donc assurer une interaction et un leadership constants pour veiller à ce que ses employés acquièrent de nouvelles compétences et, en même temps, aient tous réellement le sentiment de s'accomplir et d'être utiles au Secrétariat. Bref, la satisfaction au travail facilite le maintien de l'effectif.

Comme les activités du Secrétariat se déroulent dans un contexte trinational, trilingue et multiculturel, toute nouvelle initiative doit faire l'objet de consultations et négociations poussées entre les différentes sections nationales avant de pouvoir être adoptée.

SECTION 2 : ANALYSE DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

2.1 RÉSULTAT STRATÉGIQUE

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a un seul résultat stratégique à atteindre, à savoir,

> un processus de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada.

2.2 ACTIVITÉS DU PROGRAMME

2.2.1 Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux

Ressources financières

2004-2005	2005-2006	2006-2007
2 972 000 $	2 956 000 $	2 956 000 $

Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007
14 ETP	14 ETP	14 ETP

Le mécanisme de règlement des différends établi au chapitre 19 est un élément essentiel de l'ALÉNA. Ce mécanisme prévoit que l'examen judiciaire, par les tribunaux nationaux, des déterminations finales rendues à l'issue des enquêtes relatives aux droits compensateurs et aux droits antidumping, sera remplacé par un examen ayant effet obligatoire, effectué par un groupe spécial binational. Le Secrétariat de l'ALÉNA a été mis sur pied pour appliquer les dispositions de l'Accord relatives au règlement des différends. L'administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux est donc l'activité principale du programme du Secrétariat. La deuxième activité du programme, à savoir les services organisationnels, vient préciser les services à l'appui de l'activité principale (voir section 4). Pour atteindre son résultat stratégique en

administrant comme il se doit les activités du programme, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a donc établi les priorités qui suivent.

2.2.1.1 Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités – L'activité première de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est d'administrer les différends commerciaux rapidement et de façon équitable et efficace. Les principales tâches associées à cette activité sont la gestion des instances, le soutien administratif, technique et logistique aux groupes spéciaux et aux comités, et l'administration d'un greffe de type judiciaire, comparable à celle des autres greffes des cours supérieures du Canada.

À cette fin, la Section canadienne

- planifiera et coordonnera les activités voulues pour apporter un soutien logistique à tous les groupes spéciaux et comités (priorité courante);
- continuera d'effectuer des recherches relatives aux requêtes, réponses et ordonnances, à l'intention des groupes spéciaux et des comités (priorité courante);
- effectuera des recherches et des analyses se rapportant aux mécanismes de règlement des différends (priorité courante).

2.2.1.2 Procédure administrative impartiale et équitable – Pour assurer sa propre efficacité, le Secrétariat de l'ALÉNA doit être indépendant vis-à-vis les gouvernements des trois pays parties à l'Accord. C'est grâce à cette indépendance qu'il peut offrir des conseils objectifs, des renseignements exacts et un soutien administratif opportun aux experts des groupes spéciaux qui entendent et tranchent les différends dont ils sont saisis.

À cette fin, la Section canadienne

- appliquera des procédures et politiques administratives justes et équitables, régies par les règlements et par les principes juridiques s'appliquant aux délibérations (priorité courante);
- administrera un registre de type judiciaire pour le processus d'examen des groupes spéciaux (priorité courante);
- veillera à ce que les membres des groupes spéciaux et du personnel se conforment aux Règles de procédure et au Code de conduite (priorité courante).

2.2.1.3 Transparence et responsabilité – Cette priorité suppose qu'on encourage le développement d'une culture organisationnelle qui consacre le principe la transparence des processus de gestion et de la reddition de comptes devant la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, le gouvernement et la population. Elle nécessite également de prêter assistance à la Commission du libre-échange lors de la sélection des membres des groupes spéciaux et de l'exécution de tâches non liées au règlement des différends, telle la participation au Groupe de travail sur les questions relatives au chapitre 19 de l'ALÉNA.

À cette fin, la Section canadienne continuera

- de contribuer à faire connaître les objectifs et les réalisations du Canada dans le domaine du libre-échange, à tous les paliers de gouvernement, dans le secteur privé et le secteur communautaire et auprès des particuliers et des médias, grâce à des communications efficaces (priorité courante);
- d'apporter constamment des améliorations au site Web du Secrétariat de l'ALÉNA en y ajoutant de nouvelles fonctions, conformément à notre engagement à améliorer sans cesse les services que nous offrons et l'information que nous diffusons (priorité courante);
- de remettre en temps voulu des rapports financiers exacts;
- de prendre part aux réunions du Groupe de travail sur les questions relatives au chapitre 19 de l'ALÉNA afin de pouvoir exercer une influence sur les changements apportés aux politiques administratives et aux règles de procédure (priorité courante).

2.2.1.4 Collaboration nationale et internationale – Pour s'acquitter de son mandat, la Section canadienne doit impérativement collaborer avec les autres sections nationales à l'administration conjointe des groupes spéciaux et à la mise au point conjointe de politiques et programmes propres à faciliter le fonctionnement du mécanisme de règlement des différends.

À cette fin, la Section canadienne

- coordonnera ses activités avec les autres sections nationales et établira des cadres communs de politiques et de procédures pour aider le Secrétariat de l'ALÉNA à s'acquitter de son mandat (priorité courante);

- collaborera avec le Comité consultatif des différends commerciaux privés chargé du règlement extrajudiciaire des différends pour intégrer le site du Comité au site Web trilatéral de l'ALÉNA (nouvelle priorité);
- consultera d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et restera en liaison avec eux pour se tenir au courant des nouveaux développements relatifs aux mécanismes de règlement des différends dans le contexte des ententes et des pratiques commerciales (priorité courante).

2.3 IMPORTANCE DES PRIORITÉS POUR LA POPULATION CANADIENNE

Aux yeux du gouvernement fédéral, la politique et les relations commerciales revêtent une importance primordiale pour la réalisation des objectifs économiques et sociaux du Canada. Dans le discours du Trône d'octobre 2004, la promotion du commerce et de l'investissement est considérée comme l'un des cinq piliers de la prospérité du Canada. Dans ce contexte, le but de l'ALÉNA est d'accroître les possibilités de création d'emplois grâce aux exportations. Parce qu'il est fondé sur des règles acceptées de tous, le système de l'ALÉNA offre aux entreprises et aux investisseurs canadiens la stabilité et la transparence dont ils ont besoin dans leur quête de nouveaux débouchés et dans leurs efforts pour pénétrer les marchés étrangers.

Du fait qu'il est l'un des pays les plus actifs sur les marchés mondiaux, le Canada tire d'immenses bienfaits des accords régissant les échanges et, en particulier, la résolution des différends commerciaux. Les régimes de règlement des différends commerciaux internationaux fondés sur des règles acceptées de tous occupent donc une place essentielle dans sa politique et ses relations commerciales. Ils donnent en effet aux exportateurs canadiens l'assurance qu'il y a en place des règles assurant un traitement équitable à leurs produits, de même que des mécanismes permettant de régler dans l'impartialité les rares différends susceptibles de se produire. Le programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA offre un service qui fait partie intégrante de ce pilier de la prospérité économique. L'activité du programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA sert en effet l'intérêt public en assurant une administration rapide, impartiale et peu coûteuse des processus de règlement des différends commerciaux.

2.4 STRATÉGIE DE MESURE DU RENDEMENT

En 1994, la Section canadienne a réalisé, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, une enquête de référence détaillée au sujet de ses services et du degré de satisfaction de sa clientèle. À la fin de chaque

examen effectué par un groupe spécial, elle vérifie le degré de satisfaction envers ses services en demandant aux intéressés de remplir un questionnaire. Les aspects les plus importants du service qu'elle leur demande d'évaluer sont les suivants :

- l'exactitude, l'utilité et la qualité de l'information fournie;
- l'objectivité de cette information;
- les avis donnés par le personnel supérieur au sujet des processus de règlement des différends, des règles de procédure et du Code de conduite;
- l'accessibilité des documents et du personnel;
- l'indépendance de la Section canadienne du Secrétariat en tant qu'organisme gouvernemental autonome;
- l'organisation des audiences et des réunions des groupes spéciaux, de même que des conférences téléphoniques.

Cette rétroaction permanente permet à la Section canadienne d'évaluer ses propres services de façon continue et de maintenir des normes de service élevées tout en se conformant à ses principes directeurs (voir l'annexe A).

Par ailleurs, une vérification interne a lieu à tous les ans pour évaluer la qualité des services fournis par la Section canadienne dans des domaines comme les ressources humaines, les services de greffe, la gestion de l'information, l'informatique, les finances et l'administration, en les comparant à des normes préétablies qu'elle a formulées au cours de la mise en place de la fonction de « contrôleur moderne ».

Enfin, à l'occasion des réunions régulières de la direction et d'autres réunions importantes de planification stratégique, les membres du personnel peuvent faire connaître leurs vues sur le programme et les activités de la Section.

2.5 PROGRAMME PRINCIPAL

Ressources financières

2004-2005	2005-2006	2006-2007
2 972 000 $	2 956 000 $	2 956 000 $

Comme on l'a indiqué plus haut dans les sections 1 et 2, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a un seul résultat stratégique à réaliser et deux activités de programme à administrer (l'administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux et les services organisationnels). L'activité principale du Secrétariat consiste à fournir un soutien professionnel indépendant aux groupes spéciaux qui ont à

se prononcer sur les différends qui surviennent entre les parties à l'Accord au sujet de droits compensateurs ou antidumping. Depuis sa création, le Secrétariat est devenu un centre d'expertise de réputation mondiale en matière de gestion de règlement des différends. Il a mis au point des procédures efficaces, attiré une pléiade d'experts hautement qualifiés en droit commercial international pour instruire les causes et veillé au bon fonctionnement du mécanisme de règlement des différends de l'ALÉNA.

Au cours de l'exercice 2005-2006, les trois sections nationales du Secrétariat continueront d'administrer tous les dossiers qui ont été soumis à l'examen d'un groupe spécial au cours d'exercices antérieurs et qui étaient encore en instance au moment de la rédaction du présent rapport. Il se peut que d'autres demandes d'examen par des groupes spéciaux soient déposées au cours de l'exercice. Le greffe traitera et conservera les documents de procédure relatifs aux examens des groupes spéciaux, organisera les audiences de ces derniers et publiera leurs décisions et leurs ordonnances, tout en protégeant le caractère confidentiel des informations privilégiées, en assurant un service et une communication rapides et en effectuant les recherches nécessaires pendant la durée des délibérations des groupes spéciaux.

De façon plus précise, la Section canadienne administrera avec les deux autres sections nationales les dossiers suivants soumis à l'examen de groupes spéciaux :

- blé de force roux de printemps en provenance du Canada (dommage);
- blé dur et blé de force roux de printemps en provenance du Canada (droits compensateurs);
- bois d'œuvre du Canada (dumping);
- bois d'œuvre du Canada (droits compensateurs);
- bois d'œuvre du Canada (dommage);
- bois d'œuvre du Canada (dommage) – recours au Comité de contestation extraordinaire;
- bois d'œuvre du Canada (résultats finals de l'examen administratif en matière de droits compensateurs et annulation de certains examens individuels d'entreprises);
- bois d'œuvre du Canada (décision définitive positive révisée en matière de droits compensateurs);
- bois d'œuvre du Canada (décision en vertu de la section 129(a)(4) de la loi américaine sur les accords du cycle de l'Uruguay);
- fils machine en acier au carbone et certains fils machine en acier allié en provenance du Canada (dumping);
- fils machine en acier au carbone et certains fils machine en acier allié en provenance du Canada (dommage);
- magnésium en provenance du Canada (droits compensateurs);

- magnésium en provenance du Canada (examens quinquennaux des ordonnances en matière de droits compensateurs et de droits dumping);
- magnésium allié en provenance du Canada (décision définitive en matière de droits compensateurs concernant un nouvel exportateur);
- produits d'acier plat au carbone en provenance du Canada (examens quinquennaux des ordonnances en matière de droits compensateurs et de droits antidumping);
- stores vénitiens et lamelles en bois originaires ou exportés du Mexique (dommage).

SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

3.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2005-2006 de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006* :

- il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- le document est complet et exact;
- il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion internes.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

François Raynauld

François Raynauld, Ph.D.
Secrétaire
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne

19 fev 2005
Date

3.2 RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

3.2.1 Aperçu

- **Mandat**
  - Apporter un soutien administratif aux groupes spéciaux et aux comités;
  - Prêter assistance à la Commission du libre-échange de l'ALÉNA.
    (Voir les détails à la section 1.2.2.)
- **Résultat stratégique**
  - Un processus de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada.
    (On trouvera à l'annexe B un aperçu des dispositions de l'ALÉNA relatives au règlement des différends.)
- **Taille**
  - Dépenses prévues pour 2005-2006 = 2 956 000 $;
  - Nombre d'ETP = 14.
- **Rôle**
  - Administrer les mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux en fournissant des services de greffe et en dispensant des conseils sur les règles de procédure, le Code de conduite et les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts qui s'appliquent aux groupes d'experts qui entendent et tranchent les différends dont ils sont saisis;
  - Collaborer avec l'autre ou les autres sections nationales concernées lorsqu'une décision rendue par des autorités chargées des enquêtes (par exemple, au Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada et le Tribunal canadien du commerce extérieur) est portée en appel, et administrer également les différends entre États mettant en cause deux ou trois parties à l'Accord.
- **Liens hiérarchiques**
  - Rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international.
    (Voir la structure de responsabilité à la section 3.2.5.)

3.2.2 Chaîne de résultats par résultat stratégique

RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Un processus de règlement des différends commerciaux internationaux hautement efficace, impartial et fondé sur des règles, bénéficiant aux entreprises canadiennes qui exportent vers les pays de l'ALÉNA, ainsi qu'aux entreprises des pays de l'ALÉNA qui exportent au Canada.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

- Amélioration du soutien apporté aux groupes spéciaux et aux comités
- Processus administratif impartial et équitable, propre à assurer l'intégrité du mécanisme de règlement des différends de l'ALÉNA
- Maintien de services administratifs de la plus haute qualité envers toutes les procédures de règlement des différends
- Culture organisationnelle propre à favoriser la transparence des processus de gestion
- Amélioration des pratiques de gestion et apprentissage continu
- Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale

RÉSULTATS FINALS

- Administration effective des processus liés aux différends commerciaux
- Avis et conseils relatifs aux procédures
- Décisions et rapports des groupes spéciaux
- Systèmes, politiques, procédures et listes de vérification

PLANS ET PRIORITÉS

- Soutien accru aux groupes spéciaux et aux comités
- Processus administratif impartial et équitable
- Collaboration plus étroite à l'échelle nationale et internationale
- Transparence et responsabilité
- Efficacité opérationnelle
- Services de la plus haute qualité

- 14 ETP
- Dépenses prévues de 2 956 000 $ pour l'exercice 2005-2006

3.2.3 Introduction

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique en son genre, établi par la Commission du libre-échange en vertu de l'article 2002 de l'ALÉNA. Son mandat consiste aussi à prêter assistance à la Commission et à appuyer les travaux de divers comités et groupes de travail non liés au règlement des différends. En termes plus précis, le Secrétariat de l'ALÉNA administre les processus de règlement des différends conformément aux chapitres 19 et 20 de l'ALÉNA. Chaque section nationale tient un greffe de type judiciaire qui sert à consigner les délibérations des groupes spéciaux, des comités et des tribunaux.

Un organe administratif similaire, le Secrétariat binational, existait dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. En 1994, conformément aux dispositions de l'ALÉNA obligeant les Parties à établir dans chaque pays un bureau permanent pour la section nationale, les Sections nationales du Canada et des États-Unis rattachées au Secrétariat binational sont devenues les Sections nationales canadienne et étasunienne de l'ALÉNA, auxquelles s'est ajoutée la Section mexicaine pour former le Secrétariat de l'ALÉNA. Les sections nationales, dont chacune ressemble aux deux autres, ont leur siège à Ottawa, Washington et Mexico, respectivement; chacune est dirigée par un secrétaire nommé par le gouvernement du pays concerné.

3.2.4 Rôles

Dans le cadre de l'administration des dispositions des accords désignés relatives au règlement des différends, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA assure un soutien professionnel et consultatif aux groupes spéciaux et aux comités, et coordonne tous les aspects administratifs et financiers du processus.

En plus d'appuyer le processus de règlement des différends, la Section canadienne facilite le fonctionnement des accords en fournissant des services d'information et des services professionnels. Elle accomplit cette tâche au moyen d'initiatives telles que la création d'un site Web, la gestion d'une bibliothèque et d'un centre de référence, la poursuite de travaux de recherche et d'analyse portant sur divers aspects du droit commercial international et la collaboration avec les autres sections nationales pour la mise en place de cadres relatifs à la gestion, aux politiques et aux procédures.

3.2.5 Tableau des responsabilités

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a un seul programme et un seul secteur d'activité. Aux fins des exigences en matière de responsabilité financière, elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Commerce international (voir la figure 1).

Figure 1 ***Structure organisationnelle de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA***

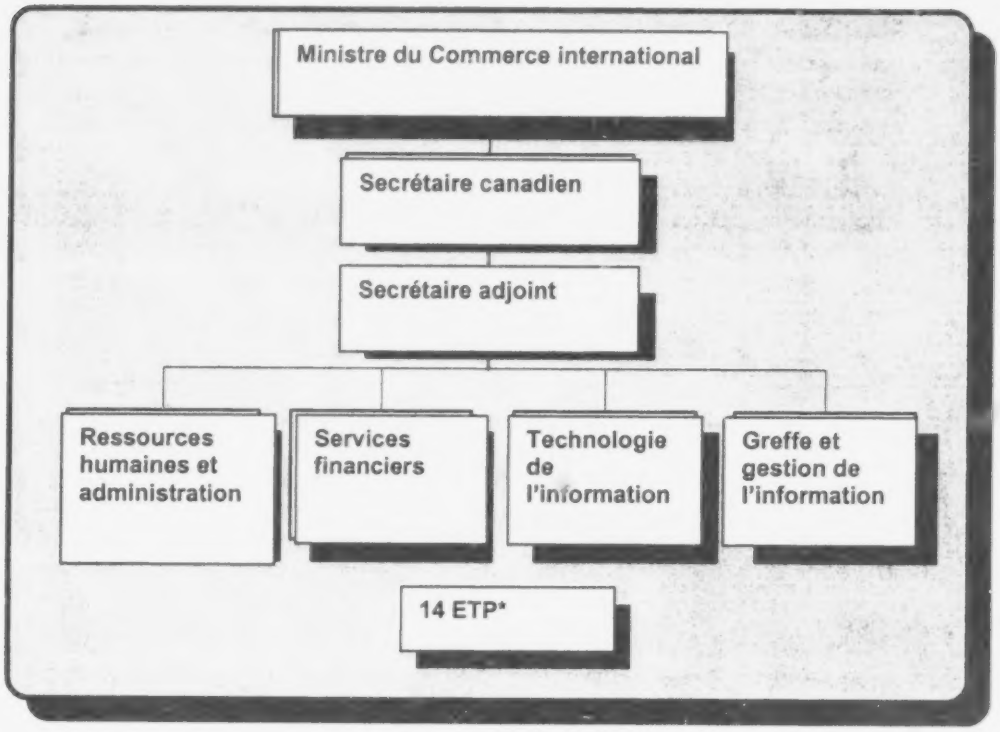

* Équivalents temps plein (ETP) : L'équivalent temps plein, unité de mesure des ressources humaines, représente l'emploi d'une personne pendant une année complète, ou l'équivalent. Les ETP ne sont pas soumis au contrôle du Conseil du Trésor mais sont inscrits dans la Partie III du Budget des dépenses pour justifier les besoins financiers consacrés au personnel.

3.3 TABLEAUX FINANCIERS

Le budget de fonctionnement de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA était de 2 972 000 $ pour l'exercice 2004-2005. Compte tenu d'ajustements mineurs, on estime que le total des dépenses prévues s'élèvera à 2 956 000 $ au cours de l'exercice 2005-2006.

Tableau 1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2004-2005	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	2 972	**2 956**	2 956	2 956
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	2 972	**2 956**	2 956	2 956
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0	**0**	0	0
Moins : Revenu disponible	0	**0**	0	0
Total du Budget principal des dépenses	2 972	**2 956**	2 956	2 956
Rajustements :				
Total des rajustements	*0*	*0*	*0*	*0*
Total des dépenses prévues	2 972	**2 956**	2 956	2 956

Dépenses prévues	2 972	**2 956**	2 956	2 956
Revenus non disponibles	(207)	**(207)**	(207)	(207)
Coût des services reçus à titre gracieux	207	**207**	207	207
Coût net du programme	2 972	**2 956**	2 956	2 956

Équivalents temps plein	14	**14**	14	14

Table 2 : Programme par activité

(en milliers de dollars)	2005- 2006					
	Budget				Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues
Activité du programme	Fonctionnement	Brut	Revenu	Net		
Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	2 956	2 956	0	2 956	2 956	**2 956**
Total	**2 956**	**2 956**	**0**	**2 956**	**2 956**	**2 956**

Tableau 3 : Postes votés et postes législatifs figurant dans le Budget principal des dépenses

2005-2006 (en milliers de dollars)			
Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	**Budget principal des dépenses actuel**	Budget principal des dépenses précédent
15	Dépenses du Programme	**2 750**	2 751
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	**206**	221
	Total pour le ministère ou l'organisme	**2 956**	**2 972**

Tableau 4 : Coût net de l'organisme pour l'année visée par le Budget des dépenses

(en milliers de dollars)	Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	**Total**
Total des dépenses prévues	2 956	**2 956**
Plus : Services reçus à titre gracieux		
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	125	**125**
Contributions de l'employeur aux primes d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	82	**82**
Moins : Revenus non disponibles	(207)	**(207)**
Coût net de l'organisme en 2005-2006	**2 956**	**2 956**

Tableau 5 : Sommaire des dépenses d'immobilisation, par activité du programme

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2004-2005	**Dépenses prévues 2005-2006**	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008
Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	2 972	**2 956**	2 956	2 956
Total	2 972	**2 956**	2 956	2 956

Tableau 6 : Sources des revenus non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de revenus 2004-2005	**Revenus prévus 2005-2006**	Revenus prévus 2006-2007	Revenus prévus 2007-2008
Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	207	**207**	207	207
Total des revenus non disponibles	207	**207**	207	207

Tableau 7 : Besoins en ressources par direction ou secteur

(en milliers de dollars)	Administration des mécanismes de règlement des différends commerciaux internationaux	**Total des dépenses prévues**
Organisation	5	**1 204**
Services financiers	1	**106**
Technologie de l'information	2	**209**
Services du greffe	6	**1 437**
Total	**14**	**2 956**

SECTION 4 : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

4.1 Services organisationnels

Ressources financières

2004-2005	2005-2006	2006-2007
1 535 000 $	1 519 000 $	1 519 000 $

Ressources humaines

2004-2005	2005-2006	2006-2007
8 ETP	8 ETP	8 ETP

4.1.1 **Efficacité opérationnelle** – La Section canadienne fournit des services d'administration financière à tous les groupes spéciaux et coordonne, avec les autres sections nationales, le paiement et le remboursement de toutes les dépenses liées aux examens des groupes spéciaux.

À cette fin, la Section canadienne

- apportera un soutien administratif d'ordre financier aux groupes spéciaux et aux comités (priorité courante);
- planifiera et coordonnera ses activités de manière à apporter un soutien logistique à tous les groupes spéciaux et comités (priorité courante);
- continuera d'évaluer ses politiques, procédures et systèmes relatifs à l'archivage des documents liés aux examens des groupes spéciaux, ainsi qu'à la gestion des documents organisationnels, pendant toute leur durée de conservation (priorité courante);
- continuera d'enrichir sa bibliothèque, qui renferme des livres et autres publications traitant de questions liées au règlement des différends et au commerce international (voir http://www.nafta-sec-alena.org/Canada/index_f.aspx?ArticleID=534. Grâce à cette collection, la bibliothèque de la Section canadienne est un centre d'excellence sur ces questions et revêt une pertinence toute particulière pour les membres des groupes spéciaux chargés de l'examen des différends et pour les chercheurs universitaires. La collection est

également accessible au grand public par l'entremise des bibliothèques municipales grâce aux ententes relatives aux prêts entre bibliothèques (priorité courante).

4.1.2 **Service de haute qualité** – La Section canadienne fait appel aux nouvelles technologies de l'information pour mettre au point et améliorer les systèmes et les processus, tout en investissant dans le perfectionnement du personnel et l'apprentissage en milieu de travail afin de maintenir un service de la plus haute qualité.

À cette fin, la Section canadienne

- continuera de surveiller le degré de satisfaction de sa clientèle en réalisant un sondage à la fin des examens des groupes spéciaux (priorité courante);
- facilitera le renforcement des capacités en gestion de l'information en évaluant ses propres capacités par rapport aux meilleures pratiques généralement reconnues (nouvelle priorité);
- facilitera la consultation des documents, des décisions, des rapports et des données statistiques (priorité courante);
- continuera d'encourager le perfectionnement du personnel afin de maintenir sa haute compétence dans le domaine de l'administration du mécanisme de règlement des différends commerciaux et de suivre l'évolution des grands dossiers commerciaux internationaux (priorité courante);
- continuera de faire appel aux nouvelles technologies de l'information pour développer et améliorer les systèmes et les processus afin d'accroître son efficacité générale (priorité courante).

ANNEXE A

PRINCIPES DIRECTEURS

Engagement à assurer l'impartialité et l'équité des processus administratifs	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'engage à administrer les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange et autres accords bilatéraux pertinents, conformément aux directives énoncées par les Parties et de manière à assurer l'impartialité des processus administratifs, ainsi que l'équité et la sécurité.
Engagement à assurer la qualité du service	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'engage à maintenir le plus haut niveau de qualité qui soit dans l'administration de toutes les procédures de règlement des différends, et à investir dans les technologies qui l'aideront à poursuivre ses activités à l'avenir.
Soutien aux parties prenantes	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'engage à appuyer les parties prenantes au règlement des différends et à leur offrir au moment opportun et de façon impartiale des services adaptés à leurs besoins et faciles d'accès.
Transparence et responsabilité	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'engage à promouvoir une culture institutionnelle axée sur la transparence des processus de gestion et sur la reddition de comptes, à la fois devant la Commission du libre-échange et devant le public.
Efficacité opérationnelle	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'engage à diversifier les modes de prestation de ses services afin de favoriser l'accessibilité et la mise en commun de l'information, et d'améliorer ses pratiques opérationnelles.

Apprentissage continu	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'engage à avoir à son service des employés professionnels et consciencieux, et à leur offrir la possibilité d'élargir leurs perspectives de carrière grâce à l'apprentissage continu.

ANNEXE B

VUE D'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DE L'ALÉNA RELATIVES AU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

1. Vue d'ensemble des dispositions de l'ALÉNA relatives au règlement des différents

Les principaux mécanismes de règlement des différends institués par l'Accord du libre-échange nord-américain se trouvent aux chapitres 11, 19 et 20 de l'Accord. En outre, les différends concernant les dispositions relatives à l'agriculture et aux mesures sanitaires et phytosanitaires (chapitre 7), aux marchés publics (chapitre 10) et aux services financiers (chapitre 14) peuvent être soumis aux procédures de règlement prévues dans le chapitre 20. Tout différend entourant le non-respect par une Partie d'une décision finale rendue aux termes des dispositions relatives à l'investissement (chapitre 11) peut également faire l'objet d'un examen en vertu du chapitre 20.

Le chapitre 19 établit un mécanisme en vertu duquel des groupes spéciaux binationaux indépendants procèdent à l'examen des décisions finales en matière de droits antidumping ou de droits compensateurs. Un groupe spécial est constitué lorsqu'une industrie présente au Secrétariat une « Demande de révision par un groupe spécial » au sujet des importations en provenance d'un pays de l'ALÉNA. Au Canada, les décisions en matière de droits antidumping et de droits compensateurs sont rendues par l'Agence des services frontaliers du Canada (anciennement, l'Agence des douanes et du revenu du Canada), tandis qu'il revient au Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) de déterminer si un dumping ou une subvention ont infligé un dommage à l'industrie nationale. Les décisions en matière de dumping, de subvention ou de dommage rendues par ces deux organismes, ou par leurs pendants des États-Unis et du Mexique, peuvent également être portées en appel, auprès de la Cour d'appel fédérale au Canada, de la *Court of International Trade* aux États-Unis, et du *Tribunal Fiscal de la Federación* au Mexique. Les mécanismes de règlement des différends convenus par les trois pays signataires dans ce chapitre de l'ALÉNA constituent une solution de rechange à un examen judiciaire par ces tribunaux nationaux.

Les dispositions relatives au règlement des différends contenues dans le chapitre 20 s'appliquent aux différends touchant l'interprétation ou l'application de l'ALÉNA. Les étapes énoncées dans ce chapitre visent à parvenir à un règlement par voie de consultation, dans la mesure du possible. Le processus commence par des consultations entre gouvernements (les « Parties »). Si ces consultations n'aboutissent pas à un règlement, une des Parties peut demander la convocation de la Commission du libre-échange de l'ALÉNA (formée des ministres responsables du commerce international des Parties). Si la Commission ne parvient pas à trancher la question, une Partie consultante peut demander l'institution d'un groupe spécial arbitral composé de cinq membres.

2. Membres des groupes spéciaux

Les Parties ont dressé des listes de personnes susceptibles d'être nommées à un groupe spécial chargé de régler un différend. Ces personnes de caractère et de renom irréprochables sont choisies strictement pour leur objectivité, leur fiabilité et leur discernement. Il existe des listes (une par pays) pour les chapitres 14 (services financiers), 19 (droits antidumping et compensateurs, et procédures de contestation extraordinaire) et 20 (dispositions institutionnelles et procédures de règlement des différends). Au Canada, c'est le gouverneur en conseil qui nomme les personnes dont le nom figure sur ces listes, sur recommandation du ministre du Commerce international.

3. Constitution d'un groupe spécial

Lorsqu'une Demande de révision par un groupe spécial est déposée en vertu du chapitre 19, un groupe spécial est formé en se reportant à la liste nationale de chaque pays visé. Les membres du groupe spécial sont choisis par le ministre du Commerce international dans le cas du Canada, et par son homologue des États-Unis ou du Mexique (les groupes spéciaux constitués aux termes du chapitre 19 sont toujours de composition binationale). Chaque gouvernement en cause nomme deux membres après avoir consulté l'autre gouvernement concerné. Le cinquième membre du groupe spécial provient de l'un ou l'autre pays; de façon générale, la nationalité du cinquième membre alterne d'un différend à l'autre.

Dans le cas d'une demande présentée aux termes du chapitre 20, le groupe spécial arbitral est constitué selon un processus de sélection inversé : chaque Partie contestante choisit deux membres qui sont citoyens de l'autre Partie. Le président du groupe spécial, désigné par les Parties contestantes, peut être citoyen d'une Partie à l'ALÉNA ou de tout autre pays.

Avant d'être nommés à un groupe spécial déterminé, les candidats figurant sur la liste doivent remplir un « Formulaire de déclaration », conformément au Code de conduite de l'ALÉNA. Élément fondamental du processus, le Code établit le principe que toute personne dont le nom est porté sur la liste et tout membre d'un groupe spécial, doivent déclarer l'existence d'intérêts, de relations et de sujets pertinents qui sont susceptibles d'influer sur leur indépendance ou sur leur impartialité, ou qui pourraient donner l'apparence d'un manquement à la déontologie ou d'une certaine partialité. L'obligation de déclaration est permanente et exige de tout membre qu'il déclare tout intérêt, relation ou sujet pertinent pouvant se présenter à n'importe quel stade de la procédure.

4. Règles de procédure

L'examen d'un différend par un groupe spécial constitué aux termes du chapitre 19 est un processus quasi judiciaire. Il est guidé par des règles de procédure détaillées qui fixent un échéancier pour chaque étape du processus.

Idéalement, il doit s'écouler 315 jours entre le dépôt d'une Demande de révision par un groupe spécial et le prononcé de la décision.

Le chapitre 20 énonce lui aussi des règles de procédure types pour mener un processus dont l'échéancier s'étale sur environ cinq mois. Selon ce processus, les Parties en cause peuvent présenter des communications écrites au groupe spécial et au moins une audience doit avoir lieu dans la capitale du pays visé par la plainte.

5. Décisions et rapports des groupes spéciaux

Un groupe spécial constitué en vertu du chapitre 19 peut décider soit de maintenir la décision finale rendue par l'autorité chargée de l'enquête, soit de la renvoyer à celle-ci pour révision (art. 1904[8] de l'ALÉNA), auquel cas le groupe spécial peut avoir à rendre une autre décision concernant le renvoi, en le confirmant ou en le renvoyant à nouveau à l'autorité chargée de l'enquête.

Les décisions des groupes spéciaux constitués aux termes du chapitre 20 sont appelées « rapports », car elles comportent des constatations de fait ainsi que d'éventuelles recommandations quant à la façon de régler le différend.

Les décisions et les rapports des groupes spéciaux, rédigés dans les langues officielles des pays signataires de l'ALÉNA, peuvent être consultés en direct, sur le site Web trilatéral du Secrétariat de l'ALÉNA (www.nafta-sec-alena.org).

6. Procédure de contestation extraordinaire

Les décisions des groupes spéciaux rendues aux termes du chapitre 19 sont exécutoires et lient les Parties, auxquelles il est interdit d'en appeler devant des tribunaux nationaux. Toutefois, l'article 1904(13) de l'Accord permet la constitution d'un comité pour l'examen d'une contestation extraordinaire (CCE), qui ne peut être requise que par une Partie à l'ALÉNA et non par d'autres personnes intéressées (une entreprise, par exemple). Cette contestation n'est pas un droit d'appel, mais plutôt une garantie destinée à préserver l'intégrité du processus d'examen par un groupe spécial.

L'intervention d'un CCE peut être requise par une Partie en cause qui fait valoir :

(a)

i. qu'un membre du groupe spécial s'est rendu coupable d'inconduite grave, de parti pris ou de grave conflit d'intérêts ou a autrement violé de façon sensible les règles de conduite;

ii. que le groupe spécial s'est considérablement écarté d'une règle fondamentale de procédure; ou

iii. *que le groupe spécial a manifestement outrepassé les pouvoirs, l'autorité ou la compétence que lui confère le présent article, par exemple en n'appliquant pas les critères d'examen appropriés.*

(b) *que l'un quelconque des actes mentionnés à l'alinéa a) a sensiblement influé sur la décision du groupe spécial et menace l'intégrité du processus d'examen binational.*

L'annexe 1904.13.3 stipule explicitement qu'un CCE, si son intervention est requise, doit examiner « l'analyse juridique et factuelle qui sous-tend les constatations et les conclusions de la décision du groupe spécial » afin de déterminer si « l'un des motifs [du recours à la procédure de contestation extraordinaire] énoncés au paragraphe 13 de l'article 1904 est établi ».

Un comité de contestation extraordinaire se compose de trois membres choisis à même une liste de juges ou d'anciens juges d'une cour judiciaire fédérale aux États-Unis, d'une cour judiciaire de juridiction supérieure au Canada ou d'une cour judiciaire fédérale au Mexique.

Il y a eu trois procédures de contestation extraordinaire dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Toutes trois ont été rejetées pour défaut de conformité aux critères applicables à ces procédures. Il y a eu trois procédures sous l'ALÉNA. La première impliquait le Mexique et les Etats-Unis, et le comité a confirmé la décision du groupe spécial binational. La deuxième cause, entre le Canada et les États-Unis, a connu le même résultat. La troisième procédure, également entre le Canada et les États-Unis, est en instance.

ANNEXE C

COMMENT NOUS JOINDRE

Personnes-ressources et autres renseignements pertinents :

Secrétaire
Secrétariat de ALÉNA, Section canadienne
90, rue Sparks, pièce 705
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
Tél. : (613) 992-9388
Téléc. : (613) 992-9392
Site Web : http://www.nafta-sec-alena.org

Secrétariat de ALÉNA, Section canadienne :

Françoy Raynauld	Secrétaire	(613) 992-9382
Lorraine Plouffe	Adjointe exécutive au Secrétaire	(613) 992-9382
Philippe Martineau	Secrétaire adjoint	(613) 992-9383

Feleke Bogale	Greffier	(613) 992-9384
Lucille Collard	Conseillère juridique	(613) 944-1651
Christine da Costa do Rego	Analyste financière	(613) 992-9385
Darryl Dass	Gestionnaire des systèmes	(613) 947-9311
Annette Doucet	Gestionnaire, services administratifs et ressources humaines	(613) 992-9386
Robert Lalonde	Greffier adjoint	(613) 992-8325
Collette Lavallée	Adjointe administrative	(613) 992-9388
Marie-France Meunier	Agente, gestion des documents et de l'information	(613) 992-2303
(Poste vacant)	Stagiaire en droit	(613) 943-7832

** **Nos adresses de courriel : nom de famille au complet, suivi de la première lettre du prénom, puis de : @nafta-sec-alena.org (par exemple, raynauldf@nafta-sec-alena.org).**